

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2023

DELIBERATION N° 2023/03

### AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHE DE TRAVAUX RELATIFS A LA REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE BARTHELEMY SILVANI

Date de la convocation :  
**9 mars 2023**

Nombre de membres  
composant l'Assemblée: **23**

Nombre de conseillers  
en exercice : **22**

Nombre de membres  
présents : **16**

Nombre de votants : **17**

Quorum : **12**

Secrétaire de séance :  
**M. MORETTI**

**Le lundi 13 mars 2023 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Alata se sont réunis, sur convocation de Monsieur Etienne FERRANDI, Maire.** L'organisation matérielle de la Salle du Conseil Municipal ne permettant actuellement pas la tenue de réunions d'Assemblée, cette séance s'est déroulée **en salle polyvalente du pôle socioculturel de Trova.**

**ETAIENT PRESENTS :** M. FERRANDI, Mme DEFRANCHI, M. PELLEGRIN, Mme POGGI, M. BONARDI, M MERY, *adjoints au Maire*, M. ALESANDRI, Mme CASALONGA-MARI, M. DEFENDINI, Mme FERRANDO, Mme FONTAINE, M. GONZALEZ, Mme MINVIELLE, M. MORETTI, M. PERALDI, Mme PIETRI, *conseillers municipaux.*

**ETAIT REPRESENTEE :**

Mme ROMANI (donne pouvoir à M. FERRANDI)

**ETAIENT ABSENTS :** Mme AVOLIO, Mme CASASOPRANA, M. GUITERA, M. MEZZACQUI, Mme VALENTI

Le 23 décembre 2022, la commune procédait au lancement d'une consultation en vue de la réalisation de Travaux de requalification de l'éclairage du stade Barthélemy Silvani.

Le marché à procédure adaptée ouverte est prévu pour une durée de 3 mois précédée d'une période de préparation de chantier de 3 semaines.

Le marché a fait l'objet d'un allotissement :

Lot 1 : Terrassements, gros œuvre

Lot 2 : Eclairage

L'avis de marché a été envoyé à la publication le 23 décembre 2022.

La date de remise des offres avait, quant à elle, été fixée au 03 février 2023 à 12h00.

Les candidatures déposées pour les lots 1 et 2 ont été jugées recevables au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelles présentées.

Les rapports d'analyse des candidatures et des offres ont été établis par le bureau d'études Artélia, et présentés lors de la commission d'Appel d'offre du 13 mars 2023 de 17 heures par le bureau d'étude CJ Consultant.

Après ouverture des plis, il a été constaté :

**Pour le lot 1 : Terrassements, gros œuvre**

Nombre de plis reçus : 1 (un)

Dans les délais : 1 (un)

Candidat par ordre d'arrivée des plis :

1. SAS RAFFALI PAUL MATHIEU – Quartier Paratoghiju 20 200 BASTIA – [contact@sasraffali-pm.fr](mailto:contact@sasraffali-pm.fr)

Tél : 04 95 31 20 13

Montant HT du marché attribuable : 87 496.50 €

**Pour le lot 2 : Eclairage**

Nombre de plis reçus : 2 (deux)

Dans les délais : 2 (deux)

Candidats par ordre d'arrivée des plis :

1. SARL FL-ELEC – ZI Baléone Lot Renucci 20 167 AFA – [fl.elec.corse@gmail.fr](mailto:fl.elec.corse@gmail.fr)

Tel : 04 95 20 18 18

Montant HT du marché attribuable : 143 056.00 €

2. SAS RAFFALI PAUL MATHIEU – Quartier Paratoghiju 20 200 BASTIA – [contact@sasraffali-pm.fr](mailto:contact@sasraffali-pm.fr)

Tél : 04 95 31 20 13

Montant HT du marché attribuable : 137 453.00 €

Les candidatures déposées pour les lots 1 et 2 ont été jugées recevables au regard des justifications de capacité économique, financière, technique et professionnelles présentées.

Il a donc été procédé à l'analyse sur la base des critères suivants :

Pondération	Critères d'attribution
50 %	La valeur technique de l'offre
15%	La valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché
35 %	Le prix des prestations

➤ **CRITERE « VALEUR TECHNIQUE » :**

La valeur technique du mémoire

Les sous-critères « valeur technique du mémoire » seront analysés et notés sur la base du cadre de mémoire technique (CMT) dûment complété, des compléments, précisions et modifications qui, le cas échéant, y seront apportés par le candidat en cours des négociations.

Cette famille de sous-critères sera notée sur un barème allant de 0 à 100 en fonction des sous-critères suivants

Points	Sous-critères « valeur technique de l'offre »
0 à 60	Sc01 : Fiches techniques de composition ou d'utilisation de chaque produit et de chaque matériau qui sera mis en œuvre dans le respect du C.C.T.P
0 à 20	Sc02 : Indications sur les procédés d'exécution envisagés et l'organisation du chantier
0 à 20	Sc03 : Les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier

La note du critère technique sera ensuite calculée selon la formule suivante :

$$NoteTech = (total\ des\ pts\ du\ mémoire\ concerné / total\ des\ pts\ du\ meilleur\ mémoire) * 50$$

➤ **CRITERE « VALEUR DE L'ORGANISATION, DES QUALIFICATIONS ET DE L'EXPERIENCE DU CANDIDAT »**

Le critère « de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat » sera analysé et noté sur la base du mémoire technique, des compléments, précisions et modifications qui, le cas échéant, y seront apportés par le candidat en cours des négociations.

Ce critère sera noté sur un barème allant de 0 à 100.

<b>Points</b>	<b>« Valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat »</b>
<b>0 à 100</b>	Les moyens matériels et humains affectés aux études d'exécution, au suivi et à la réalisation des travaux.

La note du critère organisation sera ensuite calculée selon la formule suivante :

$$\text{NoteOrg} = (\text{total des pts du mémoire concerné} / \text{total des pts du meilleur mémoire}) * 15$$

➤ **CRITERE « PRIX » :**

Le prix des prestations fera l'objet d'une notation calculée de la manière suivante :  
L'offre la moins-disante, se verra attribuer la note maximale de 35.  
Pour les autres offres, il sera appliqué la formule suivante :

$$\text{NotePrix} = (\text{Prix de l'offre la moins-disante} / \text{Prix du candidat concerné}) * 35$$

➤ **NOTE FINALE**

La note finale du candidat sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{Notefinale} = \text{NoteTech} + \text{NoteOrg} + \text{NotePrix}$$

Analyse des offres :

- **Pour le lot 1 : Terrassements, gros œuvre**

**CRITERE « VALEUR TECHNIQUE »**

Au regard des éléments fournis et analysés, l'entreprise SAS RAFFALLI Paul Mathieu obtient une note brute de **92/100 points** pour le critère « valeur technique ».

Candidature PLI N° 1 - SAS RAFFALI PAUL MATHIEU					
Valeur technique de l'offre	PTS	Détail de l'appréciation basé sur la valeur technique de la note méthodologique de l'offre :	Appréciation	Coeff.	Note
Fiches techniques de composition ou d'utilisation de chaque produit et de chaque matériau qui sera mis en œuvre dans le respect du CCTP	60	Chaque matériau mis en œuvre fait l'objet d'une fiche technique. Le critère est ainsi parfaitement respecté.	Excellent	1,00	60
Indications sur les procédés d'exécution envisagés et l'organisation du chantier	20	La méthodologie est claire et très bien exposée, étape par étape. L'entreprise prend bien en compte les contraintes liées à l'utilisation d'une enceinte sportive. L'appropriation du projet par reportage photographique est apprécié.	très satisfaisant	0,80	16
Les mesures prévues pour assurer la sécurité et l'hygiène sur le chantier	20	Le critère est bien abordé par l'intégration des documents types SOGED, SOPRE, PGCSPS, SOPAQ. Les moyens de prévention sont évoqués et sont adaptés au chantier.	très satisfaisant	0,80	16
<b>Total</b>	<b>100</b>				<b>Note : Candidature PLI N° 1 - SAS 92</b>

Par application de la formule, l'entreprise SAS RAFFALLI Paul Mathieu obtient une note pondérée **NoteTech** de **50/50 points** pour le critère « valeur technique ».

**CRITERE « VALEUR DE L'ORGANISATION, DES QUALIFICATIONS ET DE L'EXPERIENCE DU CANDIDAT »**

Au regard des éléments fournis et analysés, l'entreprise SAS RAFFALLI Paul Mathieu obtient une note brute de **80/100 points** pour le critère « valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat ».

Candidature PLI N° 1 - SAS RAFFALI PAUL MATHIEU					
Valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché	PTS	Détail de l'appréciation basé sur la valeur technique de la note méthodologique de l'offre :	Appréciation	Coeff.	Note
Les moyens matériels et humains affectés aux études d'exécution, au suivi et à la réalisation des travaux	100	Les moyens humains et matériels sont clairement indiqués et semblent adaptés au chantier.	très satisfaisant	0,80	80
<b>Total</b>	<b>100</b>				<b>Note : Candidature PLI N° 1 - SAS 80</b>

Par application de la formule, l'entreprise SAS RAFFALLI Paul Mathieu obtient une note pondérée **NoteOrg** de **15/15 points** pour le critère « valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat ».

**CRITERE « PRIX DES PRESTATIONS »**

REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE BARTHELEMY SILVANI LOT 1 - TERRASSEMENTS, GROS ŒUVRE				Désignation / critères / Ecart		
Entreprises	Montant avant vérification	Montant AE HT retenu après vérification	Prix des prestations	Note	Ecart / MOE	
MOE ARTELIA			73 090,00 €			
<b>SAS RAFFALLI PAUL MATHIEU</b>	87 496,50 €	<b>87 496,50 €</b>	87 496,50 €	35,00	19,71%	

L'entreprise « SAS RAFFALLI Paul Mathieu » obtient une note pour le critère « prix des prestations » **Note** de **35/35 points**.

**CLASSEMENT DES OFFRES**

REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE BARTHELEMY SILVANI LOT 1 - TERRASSEMENTS, GROS ŒUVRE			
Critères	Pondération	Note	PLI N°1 SAS RAFFALLI PAUL MATHIEU
Valeur Technique	50%	<i>Note<sub>tech</sub></i>	50,00
Valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché	15%	<i>Note<sub>org</sub></i>	15,00
Prix des prestations	35%	<i>Note<sub>prix</sub></i>	35,00
<b>TOTAL</b>	100%	<i>Note<sub>finale</sub></i>	<b>100,00</b>
Classement			1

**DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE**

Après examen de l'offre reçue, la commission d'appel d'offre réunie le 13 mars 2023 a déclaré la procédure infructueuse pour les motifs suivants : écart de 19.71% avec estimation du MOE Artélia. La procédure est interrompue pour motif d'intérêt général.

- Pour le lot 2 : Eclairage

**Analyse du critère « valeur technique » :**

**Analyse candidat N° 1 : SARL FL ELEC**

Au regard des éléments fournis et analysés, l'entreprise SARL FL ELEC obtient une note brute de **82/100 points** pour le critère « valeur technique ».

		Candidature PLI N° 1 - FL ELEC				
Valeur technique de l'offre		Détail de l'appréciation basé sur la valeur technique de la note méthodologique de l'offre :		Appréciation	Coef.	Note
Fiches techniques de composition ou d'utilisation de chaque produit et de chaque matériau qui sera mis en œuvre dans le respect du CCTP	60	Dans le mémoire technique, est précisé seulement le projecteur mis en œuvre alors qu'il est demandé de préciser la qualité et la provenance de l'ensemble des matériaux et matériels proposés. Les fiches techniques sont, en revanche, toutes annexées au mémoire.		Très satisfaisant	0,70	42
Indications sur les procédés d'exécution envisagés et l'organisation du chantier	20	L'exécution de la prestation est parfaitement décrite. L'ordonnement des tâches relatif au lot est clair.		Excellent	1,00	20
Les mesures prévues pour assurer la sécurité et hygiène sur le chantier	20	Cette thématique est maîtrisée et jugée excellente. Les impacts environnementaux susceptibles d'être rencontrés sont très clairement listés ainsi que leurs mesures correctives idoines.		Excellent	1,00	20
<b>Total</b>	<b>100</b>			<b>Note :</b> Candidature PLI N° 1 - FL		<b>82</b>

Par application de la formule, l'entreprise SARL FL ELEC obtient une note pondérée **NoteTech** de **44,57/50 points** pour le critère « valeur technique ».

### Analyse candidat N°2 : SAS RAFFALLI PAUL MATHIEU

Au regard des éléments fournis et analysés, l'entreprise SAS RAFFALLI Paul Mathieu obtient une note brute de **92/100 points** pour le critère « valeur technique ».

		Candidature PLI N°2 - SAS RAFFALI PAUL MATHIEU				
Valeur technique de l'offre		Détail de l'appréciation basé sur la valeur technique de la note méthodologique de l'offre :		Appréciation	Coef.	Note
Fiches techniques de composition ou d'utilisation de chaque produit et de chaque matériau qui sera mis en œuvre dans le respect du CCTP	60	Le sous-critère est parfaitement respecté. La liste est fournie et toutes les fiches techniques sont annexées au mémoire.		Excellent	1,00	60
Indications sur les procédés d'exécution envisagés et l'organisation du chantier	20	La méthodologie d'exécution est précisée et adéquate au vue des prestations attendues. Il manque en revanche des éléments concernant le câblage et la pose de la câbléte en fond de fouille.		très satisfaisant	0,80	16
Les mesures prévues pour assurer la sécurité et hygiène sur le chantier	20	Cette thématique est abordée de manière très satisfaisante, présence d'un SOGED. Les impacts environnementaux susceptibles d'être rencontrés sont clairement listés ainsi que leurs mesures correctives.		très satisfaisant	0,80	16
<b>Total</b>	<b>100</b>			<b>Note :</b> Candidature PLI N°2 - SAS		<b>92</b>

Par application de la formule, l'entreprise SAS RAFFALLI Paul Mathieu obtient une note pondérée **NoteTech** de **50/50 points** pour le critère « valeur technique ».

### Analyse du critère « valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat » :

#### Analyse candidat N° 1 : SARL FL ELEC

Au regard des éléments fournis et analysés, l'entreprise SARL FL ELEC obtient une note brute de **70/100 points** pour le critère « valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat ».

		Candidature PLI N° 1 - FL ELEC				
Valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché		Détail de l'appréciation basé sur la valeur technique de la note méthodologique de l'offre :		Appréciation	Coef.	Note
Les moyens matériels et humains affectés aux études d'exécution, au suivi et à la réalisation des travaux	100	Le critère est clair, précis et détaillé. L'équipe proposée est adéquate au chantier à réaliser. Une affectation des moyens humains et matériels par phase (étude d'exécution, suivi et réalisation des travaux) aurait été appréciée.		Satisfaisant	0,70	70
<b>Total</b>	<b>100</b>			<b>Note :</b> Candidature PLI N° 1 - FL		<b>70</b>

Par application de la formule, l'entreprise SARL FL ELEC obtient une note pondérée **NoteOrg** de **13,13/15 points** pour le critère « valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat ».

#### Analyse candidat N°2 : SAS RAFFALLI PAUL MATHIEU

Au regard des éléments fournis et analysés, l'entreprise SAS RAFFALLI Paul Mathieu obtient une note brute de **80/100 points** pour le critère « valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat ».

		Candidature PLI N°2 - SAS RAFFALI PAUL MATHIEU				
Valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché		Détail de l'appréciation basé sur la valeur technique de la note méthodologique de l'offre :		Appréciation	Coef.	Note
Les moyens matériels et humains affectés aux études d'exécution, au suivi et à la réalisation des travaux	100	Les moyens humains et matériels généraux et ceux alloués spécifiquement au chantier sont indiqués de manière claire et détaillée. L'équipe et le matériel proposés sont jugés très satisfaisants au regard des prestations qui sont à réaliser.		très satisfaisant	0,80	80
<b>Total</b>	<b>100</b>			<b>Note :</b> Candidature PLI N°2 - SAS		<b>80</b>

Par application de la formule, l'entreprise SAS RAFFALLI Paul Mathieu obtient une note pondérée **NoteOrg** de **15/15 points** pour le critère « valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du candidat ».

**Analyse du critère « prix des prestations »**

REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE BARTHELEMY SILVANI LOT 2 - ECLAIRAGE				Désignation / critères / Ecart		
Entreprises	Montant avant vérification	Montant AE HT retenu après vérification	Prix des prestations	Note	Ecart / MOE	
MOE ARTELIA			146 581,00 €			
FL ELEC	143 056,00 €	143 056,00 €	143 056,00 €	33,63	-2,40%	
RAFFALLI PM	137 453,00 €	137 453,00 €	137 453,00 €	35,00	-6,23%	

**Analyse candidat N° 1 : SARL FL ELEC**

L'entreprise « FL ELEC » obtient une note pour le critère « prix des prestations » **Note** de **33,63/35 points**.

**Analyse candidat N°2 : SAS RAFFALLI PAUL MATHIEU**

L'entreprise « SAS RAFFALLI Paul Mathieu » obtient une note pour le critère « prix des prestations » **Note** de **35/35 points**.

**CLASSEMENT DES OFFRES**

Après examen des critères de sélection des offres, il est proposé d'attribuer aux candidats la note et le classement suivant :

REQUALIFICATION DE L'ECLAIRAGE DU STADE BARTHELEMY SILVANI LOT 2 - ECLAIRAGE				
Critères	Pondération	Note	PLI N°1 FL ELEC	PLI N°2 SAS RAFFALLI PAUL MATHIEU
Valeur technique	50%	<i>Note<sub>tech</sub></i>	44,57	50,00
Valeur de l'organisation, des qualifications et de l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché	15%	<i>Note<sub>org</sub></i>	13,13	15,00
Prix des prestations	35%	<i>Note<sub>prix</sub></i>	33,63	35,00
<b>TOTAL</b>	100%	<i>Note<sub>finale</sub></i>	91,32	100,00
Classement			2	1

**DECISION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE :**

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, il est proposé au pouvoir adjudicateur ou à l'entité adjudicatrice d'attribuer le marché public ou l'accord-cadre au candidat suivant :

- Identité du candidat retenu : **SAS RAFFALLI PAUL MATHIEU**
- Montant de l'offre retenue : **137 453,00 € HT**

**DECISION**

**Sur exposé de Monsieur Jean-Paul BONARDI,  
Adjoint au Maire en charge des Equipements, de la Sécurité et des Marchés Publics**

**Le Conseil Municipal  
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- VU,** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**VU,** le Code de la Commande Publique,  
**VU,** le rapport d'analyse des offres, établi par le BE ARTELIA,  
**Après,** réunion de la Commission d'Appel d'Offres, le 13 mars 2023,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, avec la SAS RAFFALLI Paul Mathieu le marché relatif aux travaux de requalification de l'éclairage du stade Barthélémy Silvani pour un montant de 137 453, 00 € HT

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.  
Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

.....  
Fait et délibéré à Alata, les jour, mois et an que dessus  
(au registre suivent les signatures)

**Pour extrait conforme,**

**Le Maire,  
Etienne FERRANDI**



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000061-20230313-2023803-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/03/2023